

ففي إطار تنفيذ اتفاقية برنامج دعم قطاع العدالة في الجزائر، تنظم إدارة البرنامج بالتنسيق مع وحدة الدعم للبرنامج "UAP" دورة تكوينية لفائدة 16 قاضيا , حول موضوع "مساعدة ضحايا الإجرام" وهذا ابتداء من يوم الأحد 20 إلى غاية يوم الأربعاء 23 أكتوبر 2019 ، بالمدرسة العليا للقضاء بالقليلة.

تنشط هذه الدورة التكوينية من قبل الخبراء Mme AIT ZAI Nadia و Mr PORTELLI Serge

و Mme FRIDI Bouchra

وتهدف إلى التحسيس لمساعدة ضحايا الإجرام.

**PROGRAMME DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION  
A L'ASSISTANCE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS**

**SESSION N°6 : Du 20 au 23 octobre 2019 à Koléa (ESM)**

*Animée par*

*Monsieur PORTELLI Serge*

*Madame AÏT-ZAÏ Nadia*

*Madame FRIDI Bouchra*

**Journée 1 : Dimanche 20 octobre 2019**

Matinée : De 09h00 à 12h30 / Pause-Café : De 10h30 à 10h50 (20 min)

- Présentation des trois experts
- Présentation des participants
- Présentation de la formation et de son cadre
- **Discussion/échange avec les participants : quelles sont les attentes ?**
  - Quel intérêt pour les victimes ?
  - Qu'est-ce qu'une victime ?
  - Quel contact, quelles expériences avec les victimes ?
  - Des modifications apparaissent-elles utiles ?

Déjeuner : De 12h30 à 14h00

Après-midi : De 14h00 à 16h30 / Pause-Café : De 15h10 à 15h30 (20 min)

- **Panorama du système d'assistance aux victimes en Algérie (Mme AIT-ZAI) Première partie**

1 - Introduction

Définition de la victime : en droit la victime est une personne lésée. C'est celle qui subit personnellement un préjudice : un préjudice qui ouvre droit à une réparation mais aussi à une prise en charge psychologique.

Les Infractions auxquelles la victime est confrontée dans notre droit : crime, vol, viol, violences conjugales, harcèlement sexuel, harcèlement de rue, dépossession des biens, violences sexuelles, faute médicale...



## 2 - Démarche de la victime dans un procès ordinaire prévue par la loi

- Dépôt de plainte,
- Rôle du Procureur, qualification de l'infraction, classement ou action publique enclenchée,
- Instruction : audition de la victime qui peut se constituer partie civile, interrogatoire de l'auteur,
- Procès, relaxe ou condamnation de l'auteur, indemnisation accordée par le juge à la victime (indemnisation judiciaire intervient dans un procès ordinaire).

## 3 - Indemnisation judiciaire :

Procédure de recouvrement.

Difficulté de recouvrement : Actions de la victime.

## 4 - Indemnisation institutionnelle ou légale des victimes : L'Etat indemnise par exemple

- Les victimes de guerre, les combattants Algériens de la première et deuxième guerre mondiale, les Moudjahidines et victimes civiles de guerre
- Les accidentés de la circulation
- Les victimes du terrorisme, les femmes victimes de viol par les terroristes
- Les victimes d'erreur judiciaire
- Les femmes divorcées n'ayant pas recouvré le montant de la pension alimentaire
- Les victimes de catastrophes naturelles (inondations, tremblements de terre).

## 5 - Politique publique de protection des victimes

### ⊗ *Mise en place des stratégies et des actions*

Enquête sur les violences faites aux femmes en 2006 par le ministère de la santé accompagnée de la formation du personnel de la santé avec élaboration des guides ;

Parcours des femmes victimes de violence : Analyse de 9900 dossiers remis par le ministère de la justice

Enquête de prévalence de la violence faite aux femmes 2008 Une femme sur 10 est battue  
Stratégie nationale de lutte contre les violences 2008/2014

### ⊗ *Modifications législatives*

Modification des lois du code de la famille en 2005 : suppression du devoir d'obéissance et du chef de famille pour une responsabilité des époux dans la gestion de la famille, incrimination de la violence domestique, conjugale, économique et sexuelle (Code pénal 2014 et 2015) Incrimination de la discrimination à l'égard des femmes. Incrimination de la traite des personnes.

**Journée 2 : Lundi 21 octobre 2019**

Matinée : De 09h00 à 12h30 / Pause-Café : De 10h30 à 10h50 (20 min)

• **Panorama du système d'assistance aux victimes en Algérie (Mme AIT-ZAI) suite et fin**

6 - Intervenants multi-sectoriels et pluridisciplinaires dans la prise en charge des victimes

⊗ *Intervenants institutionnels :*

- o Police, Gendarmerie (Statistiques et dépôt de plainte)
- o Médecins légistes (examen clinique et délivrance du certificat médical préalable ou non au dépôt de plainte, sur réquisition ou non)
- o Psychologue de la police ou de la gendarmerie ou des hôpitaux ou des - Justice
- o La DASS

⊗ *Centres d'écoute (accueil, orientation, accompagnement, prise en charge)*

- Centres d'écoute du ministère de la santé et prise en charge médicale et psychologique
- Centres d'écoute du ministère de la jeunesse et des sports
- Centre d'écoute du ministère de la solidarité (Les DASS des 48 Wilayas), système d'information Intervenants associatifs
- Centres d'écoute des associations : par exemple Réseau Balsam, (Personnel : Ecoutantes, juristes, psychologues)

7 - Hébergement

⊗ *Hébergement étatique : 4 centres à Alger, Mostaganem, Bou Ismail (Ministère de la solidarité ou Wilaya). Hébergement et réinsertion.*

⊗ *Hébergement associatif : SOS femmes en détresse, Darna, Afad*

8 - Charte des victimes des infractions en préparation par les associations

**Discussion**

Après-midi : De 14h00 à 16h30 / Pause-Café : De 15h10 à 15h30 (20 min)

- **Place de la psychologie dans l'assistance aux victimes d'infractions pénales (Mme FRIDI)**

**Première partie**

1 - Répercussions psychologiques de l'infraction sur la victime :

- o Le traumatisme psychique (psychotrauma, syndrome post-traumatique, PTSD)
- o La dimension extensive du traumatisme psychique – Victimes directes, victimes indirectes.

2 - Expressions ou symptômes du traumatisme psychique : Au niveau

- o de l'équilibre mental,
- o des relations familiales, sociales, professionnelles
- o de l'équilibre somatique,

**Journée 3 :Mardi 22 octobre 2019**

Matinée : De 09h00 à 12h00 / Pause-Café : De 10h30 à 11h00

– **Place de la psychologie dans l'assistance aux victimes d'infractions pénales (Mme FRIDI)**

**Seconde partie**

3 - Le soutien psychologique des victimes d'infractions

- Le soutien immédiat
- L'accompagnement, la prise en charge de la victime :
  - o Le 1<sup>er</sup> entretien : cadre, outils pratiques
  - o L'appui sur le soutien de la famille, de l'environnement social
  - o L'appui sur le réseau de professionnels (prise en charge globale)

4 - Les différents dispositifs de prise en charge psychologique

- **Discussion**

Déjeuner : De 12h30 à 14h00 Après-midi : De 14h00 à 16h30 / Pause-Café : De 15h10 à 15h30

→ **Panorama de l'assistance aux victimes dans le monde et en France (M. PORTELLI) – 1<sup>ère</sup> partie**

1 - Evolution du droit concernant les victimes

- Des règles internationales
- L'extension du champ pénal
- Les victimes qui ne parlent pas : les enquêtes de victimation
- Du droit de la responsabilité classique à la solidarité nationale
- L'apparition des fonds d'indemnisation
- Ampleur des catastrophes et grand nombre de victimes
- L'apparition de la notion de "droits des victimes"
- La place grandissante de la société civile et des associations

2 - Les nouvelles formes de justice intéressant les victimes

- La justice restaurative
- La justice transitionnelle

3 - Les trois piliers des droits des victimes

- Le droit aux soutiens
- Le droit à la réparation
- Le droit à la recherche de la vérité

#### **Journée 4 : Mercredi 23 octobre 2019**

Matinée : De 09h00 à 12h00 / Pause-Café : De 10h30 à 11h00

- **Panorama de l'assistance aux victimes dans le monde et en France (M. PORTELLI) : 2<sup>ème</sup> partie**

4 - L'assistance aux victimes : le droit d'être pris en charge efficacement et rapidement

- o Le développement de l'assistance immédiate aux victimes
- o Les antennes psychologiques
- o Les CUMP (cellules d'urgence médico-psychologiques)

5 - L'assistance aux victimes : les acteurs

⊗ *Le rôle de l'Etat*

- Ministères
- Services spécialisés
- Numéros verts

⊗ *Les professionnels concernés : magistrats, avocats, médecins, psychologues, ...*

⊗ *La société civile*

- Les associations d'aide aux victimes
- Les bureaux d'aide aux victimes
- Les associations de victimes

- **Exemples concrets**

- Une association d'aide aux victimes : Paris Aide aux Victimes
- Une Fédération nationale d'aide aux victimes : France Victimes

→ **Discussion**

Déjeuner : De 12h00 à 13h30

Après-midi : De 13h30 à 16h00 / Pause-Café : De 15h00 à 15h15

→ **Échange et évaluation**

Des évolutions apparaissent-elles possibles en Algérie ? Lesquelles ?



# برنامج دعم قطاع العدالة في الجزائر

## Programme d'Appui au Secteur de la Justice en Algérie



Programme cofinancé par l'Algérie et l'Union européenne



### Questionnaire d'évaluation